

INAUGURATION DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE SYNDICAT DU BASSIN DE LA HAUTE SARTHE sur le Ruisseau de SAINT-LOUP.

Le 28 mai 2018

Le ruisseau de Saint-Loup était auparavant busé sur une bonne longueur, pour ensuite déboucher dans le fossé collecteur de la route départementale. Lors des forts épisodes pluvieux, le ruisseau débordait régulièrement sur la route, générant ainsi un risque important vis-à-vis de la sécurité

Ce ruisseau génère régulièrement des inondations des habitations de Blèves. L'ensemble de ces travaux, en plus d'améliorer la qualité du milieu et de l'eau, a pour objectif d'atténuer le risque inondation.

Le Syndicat, en collaboration avec le riverain, a pu remettre à ciel ouvert le ruisseau de Saint-loup le long d'une parcelle agricole et le renvoyer vers son ancien lit en forêt.



Le ruisseau s'écoule désormais à ciel ouvert, permettant ainsi une réelle plus-value environnementale (phénomène d'autoépuration, biodiversité). Des apports de matériaux grossiers permettront de stabiliser ce dernier afin d'éviter qu'il n'aille rogner la chaussée. Enfin, les inondations répétées sur la chaussée devraient être réduites.



En aval, une passerelle d'accès à la parcelle é été réhabilitée. Quant au lit du ruisseau de Saint-Loup, aucune intervention n'a été réalisée afin qu'il retrouve seul son ancien lit. Seule une action légère sur la végétation a été faite, de façon à éviter de gros embâcles.

Un chantier récent de recharge granulométrique a également été réalisé sur le même ruisseau dans le but de diversifier les écoulements de ce cours d'eau recalibré, et ainsi d'en améliorer les fonctionnalités biologiques et physiques.



La mise en place d'abreuvoirs et de clôtures permettent ainsi de s'assurer que les animaux ne piétineront plus le lit et les berges du cours d'eau.

Malgré un chantier qui vient tout juste de se terminer, les vairons ont déjà recoloniser le cours d'eau.

On peut donc estimer que la démarche est bien engagée et devrait permettre une réelle amélioration du milieu rapidement.



Coûts des 2 chantiers :

24 608, 40 € TTC (environ 2000 ml de cours d'eau).

Charge financière (autofinancement) du syndicat : 20 %